

Sa faveur et en Sa générosité. *Allah ta^ala* dit dans Son Livre honoré ce qui signifie : « **Dis : “Qu’ils se réjouissent de ce que *Allah* leur accorde par Sa grâce et Sa miséricorde. Ce qu’Il leur accorde est meilleur que ce qu’ils amassent [dans le bas monde]”.** »

أَذْكُرْكُمْ أَيُّهَا الْأَحِبَّةُ بِرِكَاتِ الْفِطْرِ فَهِيَ تَحِبُّ عَلَى مَنْ أَدْرَكَءَ آخِرَ جُزْءٍ مِنْ رَمَضَانَ وَأَوَّلَ جُزْءٍ مِنْ شَوَّالٍ وَذَلِكَ بِإِدْرَاكِ غُرُوبِ شَمْسٍ آخِرِ يَوْمٍ مِنْ رَمَضَانَ وَهُوَ حَيٌّ فَلَا تَحِبُّ فِيهَا حَدَثَ بَعْدَ الْغُرُوبِ مِنْ وَلَدٍ مَثَلًا. وَيَجُوزُ إِخْرَاجُ زَكَاةِ الْفِطْرِ فِي رَمَضَانَ وَلَوْ أَوَّلَ لَيْلَةٍ مِنْ رَمَضَانَ لَكِنَّ السُّنَّةَ إِخْرَاجُهَا يَوْمَ الْعِيدِ وَقَبْلَ الصَّلَاةِ أَيَّ صَلَاةِ الْعِيدِ، وَيَحْرُمُ تَأْخِيرُهَا عَنْ غُرُوبِ شَمْسِ يَوْمِ الْعِيدِ بِلَا عُذْرٍ.

Mes bien-aimés, je vous rappelle le fait de donner la *zakat* du *fitr*. Elle est obligatoire sur celui qui a vécu la dernière partie de *Ramadan* et la première partie du mois de *Chawwal*, c’est-à-dire pour quelqu’un qui était vivant lorsque le soleil du dernier jour de *Ramadan* s’est couché. La *zakat* du *fitr* n’est donc pas obligatoire sur un enfant qui naîtrait après le coucher du soleil du dernier jour de *Ramadan* par exemple. Il est permis de donner la *zakat* du *fitr* durant le mois de *Ramadan*, même pendant la première nuit de *Ramadan*. Mais, la *Sounnah* est de la donner le jour du *^Id*, avant la prière du *^Id*. Il est interdit de la retarder sans excuse valable au-delà du coucher du soleil du jour du *^Id*.

وَمِقْدَارُ زَكَاةِ الْفِطْرِ أَيُّهَا الْأَحِبَّةُ صَاعٌ عَنْ كُلِّ شَخْصٍ مِنْ غَالِبِ قُوتِ الْبَلَدِ وَهُوَ هُنَا فِي فَرَنْسَا الْقَمْحُ وَالصَّاعُ أَرْبَعَةُ أَمْدَادٍ وَالْمُدُّ مِلَّةٌ الْكَفَّيْنِ الْمُعْتَدِلَتَيْنِ. فَيُخْرِجُ الشَّخْصُ صَاعًا عَنْ نَفْسِهِ وَصَاعًا عَنْ كُلِّ مَنْ عَلَيْهِ شَرْعًا نَفَقَتُهُ كَالزَّوْجَةِ وَلَوْ غَنِيَّةً وَالْوَالِدِ إِذَا كَانَ فَقِيرًا وَهَكَذَا.

Chers bien-aimés, le montant de la *zakat* du *fitr*, sur toute personne sur laquelle on donne la *zakat* est d’un *sa^* de la nourriture de base la plus répandue du pays, et c’est le blé ici en France. Le *sa^* équivaut à quatre *moudd*, et un *moudd*, c’est le plein de deux mains jointes pour un homme de taille moyenne. Le musulman donne alors un *sa^* sur sa propre personne et sur toute personne dont il a la charge selon les règles de l’Islam, comme par exemple son épouse, même si elle est riche, ainsi que son père s’il est pauvre et ainsi de suite.

وَلَا يَصِحُّ إِخْرَاجُ الْفِطْرَةِ عَنِ الْأَصْلِ الْغَنِيِّ كَالْأَبِ وَلَا عَنِ الْوَالِدِ الْبَالِغِ إِلَّا بِإِذْنِهِمَا فَلْيَتَنَبَّهُ لِدَلِيلِكَ فَإِنَّ كَثِيرًا مِنَ النَّاسِ يَغْفُلُونَ عَنْ هَذَا الْحُكْمِ فَيُخْرِجُونَ عَنِ الْوَالِدِ الْبَالِغِ بِدُونِ إِذْنِهِ فَلَا يَسْقُطُ وَجُوبُهَا عَنِ الْأَوْلَادِ بِذَلِكَ.

Il n’est pas valable de donner la *zakat* du *fitr* sur ses ascendants riches -comme son père- ni sur ses enfants pubères, sauf avec leur autorisation. Il convient que l’on fasse attention à cela. En effet, beaucoup de gens ne font pas attention à ce jugement. Et c’est ainsi qu’ils donnent la *zakat* sur leur enfant pubère sans son autorisation. Dès lors, la *zakat* reste due par cet enfant pubère ; et il n’en est pas déchargé.

وَأَذْكُرْكُمْ فِي هَذِهِ الْمُنَاسِبَةِ الْكَرِيمَةِ بِصَلَاةِ الْأَرْحَامِ الَّتِي أَمَرَ اللَّهُ تَعَالَى بِهَا وَأَوْصَى رَسُولُ
الْهُدَى صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ حَيْثُ قَالَ أَطْعِمِ الطَّعَامَ وَأَفْسِ السَّلَامَ وَصِلِ الْأَرْحَامَ وَقُمْ بِاللَّيْلِ
وَالنَّاسُ نِيَامٌ تَدْخُلِ الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ اهـ

En cette occasion bénie, je vous rappelle également d'entretenir les liens avec les proches
parents. C'est ce que *Allah ta^ala* nous a ordonné et c'est ce que Son Messager de bonne guidée
ﷺ a recommandé, lui qui a dit à ce sujet ce qui signifie : « **Donne de ta nourriture, adresse le
salam, entretiens les relations avec les proches parents, accomplis des prières surérogatoires
la nuit pendant que les gens sont endormis, tu entreras au Paradis en sécurité.** »

وَمِنْ صَلَاةِ الرَّحِمِ أَيُّهَا الْأَحِبَّةُ زِيَارَتُهُمْ فِي الْأَفْرَاحِ كَأَيَّامِ الْعِيدِ وَالْمَقْصُودُ بِالرَّحِمِ أَقَارِبُكُمْ
مِنْ جِهَةِ الْأَبِ وَمِنْ جِهَةِ الْأُمِّ.

Chers bien-aimés, fait partie de l'entretien des relations avec les proches parents, le fait de les
visiter lors des occasions de joie comme les jours de l'Aïd. Et ce qui est visé par « les proches
parents », ce sont ceux qui te sont proches du côté de ton père et ceux du côté de ta mère.

وَأَذْكُرْكُمْ أَيضًا بِالتَّزَاوُرِ وَالتَّبَادُلِ فَقَدْ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ اللَّهُ عَزَّ
وَجَلَّ حَقَّتْ مَحَبَّتِي عَلَى الْمُتَحَابِّينَ فِيَّ وَحَقَّتْ مَحَبَّتِي عَلَى الْمُتَزَاوِرِينَ
فِيَّ وَحَقَّتْ مَحَبَّتِي عَلَى الْمُتَبَادِلِينَ فِيَّ اهـ رواه ابن حبان.

Je vous recommande également de vous rendre visite les uns les autres et de vous offrir des
cadeaux mutuellement. Le Messager de *Allah* ﷺ a dit ce qui signifie : « **Allah ^azza wajall dit [ce
qui signifie] : “ Mon agrément est accordé à ceux qui s'aiment les uns les autres par recherche
de Mon agrément. Mon agrément est aussi accordé à ceux qui se conseillent les uns les autres
par recherche de Mon agrément, Mon agrément est également accordé à ceux qui se visitent
les uns les autres par recherche de Mon agrément. De même, Mon agrément est accordé à
ceux qui s'offrent des cadeaux les uns aux autres par recherche de Mon agrément.** »

كَمَا أذْكُرْكُمْ إِخْوَةَ الْإِيمَانِ بِصِيَامِ سِتَّةِ أَيَّامٍ مِنْ شَوَّالٍ لِقَوْلِهِ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ "مَنْ
صَامَ رَمَضَانَ وَأَتْبَعَهُ سِتًّا مِنْ شَوَّالٍ كَانَ كَصِيَامِ الدَّهْرِ" اهـ فَلَا تُفَوِّتُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ هَذَا الْخَيْرَ
الْعَظِيمَ لَا سِيَّمَا وَقَدْ اعْتَدْتُمْ الصِّيَامَ فَإِنَّ مِثْلَ هَذَا الْأَجْرِ لَا يُحْصَلُهُ الْإِنْسَانُ فِي كَثِيرٍ مِنْ نَوَافِلِ
الْأَعْمَالِ.

Je vous rappelle en outre, mes chers frères de foi, de jeûner six jours du mois de *Chawwal* en
raison de la parole du Prophète ﷺ qui signifie que celui qui jeûne le mois de *Ramadan* et fait
suivre ce jeûne par six jours durant *Chawwal*, sa récompense ressemble à celle de celui qui
jeûne toute l'année. Alors, ne ratez pas ce bien éminent, surtout que vous avez pris l'habitude
de jeûner. En effet, il n'y a pas beaucoup d'actes surérogatoires qui permettent d'obtenir une
telle récompense.

Ô *Allah*, fais que nous soyons parmi les meilleurs de ceux qui prennent pour guide le Maître
des messagers, et honore-nous par sa vision, ô Toi le plus généreux de ceux qui sont généreux.

